

2026 DPE 24 DFA Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2026

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026. Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes municipaux.

Par délibération des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025, vous avez arrêté le budget primitif pour l'exercice 2026 à la somme de 8,0 M€ en équilibre pour la section d'exploitation et à 4 039 € en excédent pour la section d'investissement.

Par ailleurs, un arrêté ministériel du 30 décembre 2025 a modifié l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan de comptes M49 applicables au budget annexe de l'eau. Ainsi, les crédits d'un montant de 0,3 M€ votés en dépenses à l'article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » (chapitre 67) ont été transférés à l'article 6553 « Subventions de fonctionnement versées » (chapitre 65) au sein de la section de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a pour objet de procéder aux ajustements suivants :

- la prise en compte des résultats issus de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser de l'exercice 2025 ;
- l'ajustement des recettes et des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins et de la suppression du chapitre pour dépenses imprévues actée par l'arrêté d'évolution de l'instruction budgétaire et comptable M4 du 30 décembre 2025.

Il convient de reporter le résultat d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2025 d'un montant de 0,9 M€ et le résultat d'investissement cumulé d'un montant de 0,1 M€ en recettes respectivement des sections d'exploitation et d'investissement.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2026, la section d'investissement a été votée en excédent de 4 039 €.

1.1 Autorisations de programme

Aucune autorisation de programme nouvelle n'est proposée.

1.2 Crédits de paiement

1.2.1. Recettes d'investissement

Le résultat cumulé de la section d'investissement d'un montant de 0,1 M€, constaté au compte administratif 2025, est repris en recettes (ligne R 001).

Le virement de la section d'exploitation (chapitre 021), qui n'était pas doté au budget primitif, est abondé de 0,5 M€.

Ces inscriptions portent les crédits votés de la section d'investissement à 0,6 M€ en recettes.

1.2.2 Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'est inscrite.

2. SECTION D'EXPLOITATION

Les crédits inscrits en section d'exploitation sont augmentés de 0,9 M€ en dépenses (RAR inclus) et en recettes.

2.1 Recettes d'exploitation

Le résultat d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2025, d'un montant de 0,9 M€, est affecté en recettes à la section d'exploitation (ligne budgétaire R 002).

2.2 Dépenses d'exploitation

a) Dépenses au titre des autres charges de gestion courante (chapitre 65)
Il est proposé d'inscrire une augmentation de 0,5 M€.

b) Dépenses de personnel (chapitre 012)
Aucune nouvelle dépense n'est inscrite.

c) Charges à caractère général (chapitre 011)
Le présent projet de budget supplémentaire procède à l'inscription des restes à réaliser et à une désinscription d'un montant équivalent, soit 27 239,07 €, sur les crédits de l'exercice.

d) Dépenses imprévues
Dans le cadre de la refonte de l'instruction budgétaire et comptable M4, le chapitre consacré aux dépenses imprévues disparaît. Les crédits votés à hauteur

de 0,1 M€ au BP 2026 sont reventilés entre les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023). Le présent projet de délibération autorise par ailleurs M. le Maire à procéder à des virements entre chapitres (hors celui consacré à la masse salariale) dans la limite de 7,5 % du total des dépenses de la section.

e) Opérations d'ordre

Le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (chapitre 023), qui n'était pas doté au budget primitif, est abondé de 0,5 M€.

3- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026 à l'occasion du budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris